



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

DATE DE CONVOCATION
20 juin 2025

DELIBERATION N°33/2025/MT

Révision du RIFSEEP

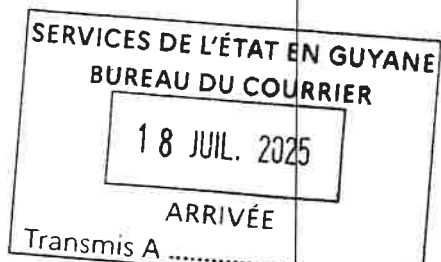
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 2 JUILLET A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 14
ABSENTS : 08
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 03



ABSENTS EXCUSES :

M. Myrko SEPHO, Conseiller
Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
M. Auguste FERNAND, Conseiller
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire. Madame Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Jean Michel FEVRY, Conseiller Municipal.

Délibération n°33/M-T/2025

Révision du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2021 n° 18/2021/MT par laquelle il avait décidé l'application du RIFSEEP, régime indemnitaire créé pour le personnel de la fonction publique d'Etat et transposable au personnel territorial qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel.

Il comprend 2 composantes :

- IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
- CIA : Complément indiciaire annuel, facultatif et lié à l'évaluation professionnelle

Cette délibération prévoit une révision de l'IFSE :

- En cas de changement de fonction ;
- Tous les quatre ans (au moins)
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion

Dans le cadre de la révision de l'IFSE et dans un objectif d'harmonisation, d'attractivité, et de reconnaissance de l'investissement des agents municipaux, je vous propose une revalorisation du RIFSEEP pour certaines catégories de poste et de fonctions :

Filière	Groupe	Cadre d'emploi	Fonction	IFSE actuelle (€)	IFSE proposée (€)
Administrative	C1.A1	Adjoint administratif territorial	Agent de responsabilité de pole	6 000 €	8 000 €
Administrative	C2.A1	Adjoint administratif territorial	Technicité particulière/Fonction supérieur au grade	4 520 €	6 520 €
Administrative	C2.A2	Adjoint administratif territorial	Agent d'exécution	3 400 €	5 400 €
Technique	C2.T1	Adjoint technique territorial	Technicité particulière/Chef de service	5 300 €	7 300 €

Cette démarche permettra de reconnaître l'évolution des missions confiées aux agents, d'attirer et fidéliser les talents dans le contexte d'une concurrence accrue des collectivités, tenir compte des nouvelles responsabilités liées à certaines fonctions.

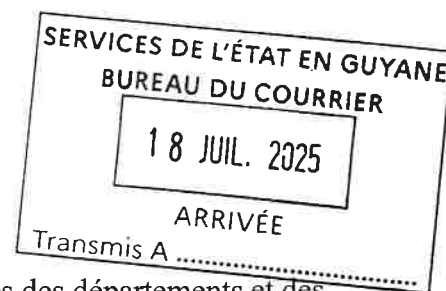
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 25 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;



DECIDE :

Article 1 - VOTER la révision de l'IFSE pour les groupes et les fonctions ci-dessous :

Filière	Groupe	Cadre d'emploi	Fonction	IFSE actuelle (€)	IFSE proposée (€)
Administrative	C1.A1	Adjoint administratif territorial	Agent de responsabilité de pole	6 000 €	8 000 €
Administrative	C2.A1	Adjoint administratif territorial	Technicité particulière/Fonction supérieur au grade	4 520 €	6 520 €
Administrative	C2.A2	Adjoint administratif territorial	Agent d'exécution	3 400 €	5 400 €
Technique	C2.T1	Adjoint technique territorial	Technicité particulière/Chef de service	5 300 €	7300 €

Article 2 – D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget 2025 ;

Article 3 - AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération notamment signer toutes pièces administrative, comptables et juridiques s'y apportant.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 16	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Steeve MAYEN- Joseph Michel FEVRY - Christine TIAN SIO PO - Christian PORTHOS - Thierry MARIE-CLAIRE <u>Procurations :</u> Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ - Natacha CABERIA - Arielle JACQUES-HIMMER
CONTRE 0	
ABSTENTION 1	Charles-Henri DELAR

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 9 juillet 2025

Publication le :

